

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Alpes-Maritimes

Service Eau Agriculture  
Forêt et Espaces Naturels

**Objet : mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement –  
consultation du public portant sur la création d'une zone de protection de biotope de  
l'embouchure du fleuve Var (partie terrestre) sur les communes de Nice et de Saint-  
Laurent-du-Var – du 21 novembre 2018 au 21 décembre 2018 inclus**

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes atteste que le projet d'arrêté ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement :

**Arrêté préfectoral n° DDTM-SEAFEN-AP-N°2019-009  
portant création d'une zone de protection de biotope de l'embouchure du fleuve Var (partie  
terrestre) sur les communes de Nice et de Saint-Laurent-du-Var**

Cette publication a fait l'objet d'une observation :

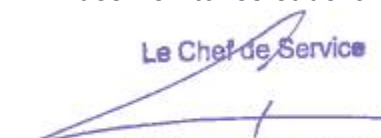
Proposition d'équiper le réseau d'eaux pluviales en ouvrages permettant de traiter ces eaux avant rejet, sur les deux rives du fleuve Var.

- Réponse de l'administration : l'observation n'entre pas dans l'objet de l'arrêté soumis à consultation du public (la délimitation et la réglementation de la zone protégée). Néanmoins, un rappel de l'administration des obligations réglementaires de traitement des eaux pluviales avant rejet en milieu naturel, sera effectué auprès des différents gestionnaires de ce réseau.

**Lien url de publication** : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Arrete-prefectoral-de-creation-d-une-zone-de-protection-de-biotope-de-l-embouchure-du-fleuve-Var>

Le Directeur départemental  
des Territoires et de la Mer

Le Chef de Service



Walter DEPETRIS